

Par C. Browne, Catherine Lena Kelly, and Carl Pilgram

23 août 2022

L'exploitation forestière illégale est une caractéristique croissante de la criminalité transnationale organisée en Afrique, souvent facilitée par la collusion de hauts fonctionnaires, avec des répercussions considérables sur la sécurité et l'environnement des pays concernés.



Exploitation forestière dans une forêt au Cameroun. (Photo : AFP/Michael Runkel)

On estime que les pays africains perdent chaque année 17 milliards de dollars à cause de l'exploitation illégale des forêts. Cela fait partie d'un marché mondial dont la valeur économique se situe entre 30 et 150 milliards de dollars. Le bénéfice net du seul commerce illégal du charbon de bois en Afrique est estimé à 9 milliards de dollars, « à comparer aux 2,65 milliards de dollars d'héroïne et de cocaïne vendus dans la rue dans la région ». Les espèces de bois de grande valeur font l'objet d'une immense demande mondiale, l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDD) indiquant que la part de l'Afrique dans les exportations de bois de rose vers la Chine est passée de 40 % en 2008 à 90 % en 2018.

L'exploitation forestière illégale amplifie également les effets du changement climatique en aggravant la déforestation et en réduisant la biodiversité. Ce phénomène est particulièrement visible dans le bassin du Congo et les tourbières, qui constituent l'un des plus grands puits de carbone au monde. Si elles sont perturbées, elles pourraient libérer l'équivalent de 20 ans d'émissions de combustibles fossiles des États-Unis.

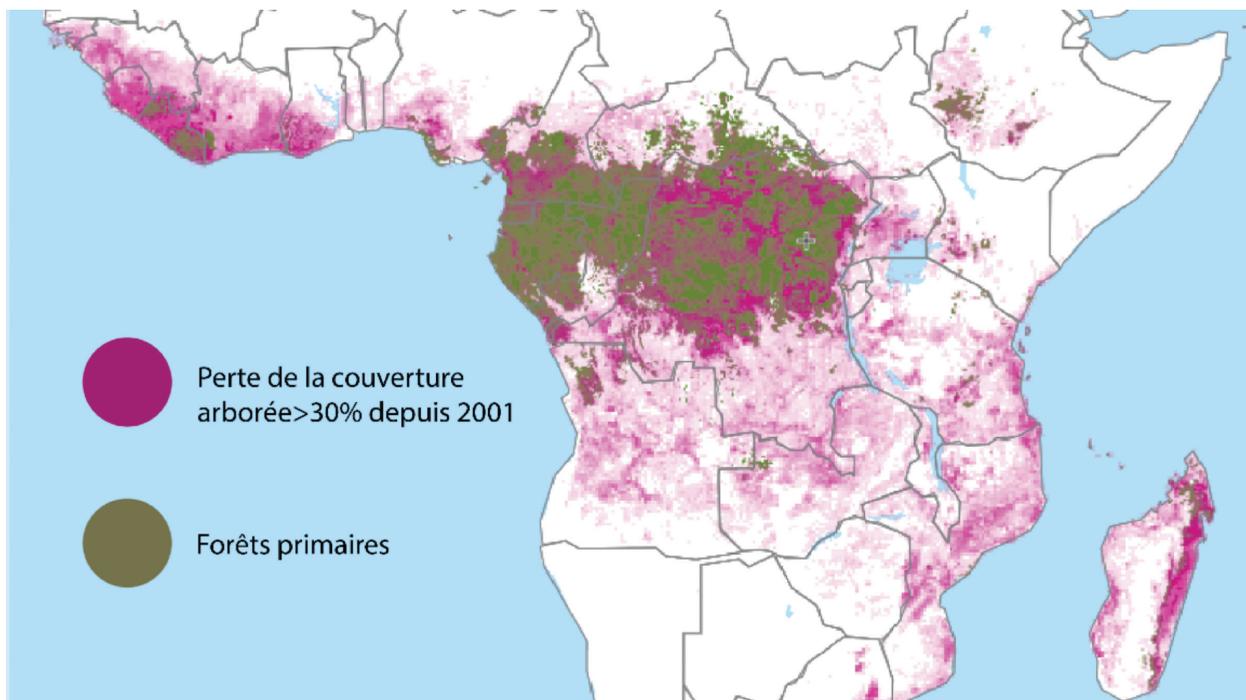
Le trafic de bois a également alimenté les menaces à la sécurité provenant des groupes criminels organisés et des organisations extrémistes violentes. Les réseaux de trafiquants basés en Tanzanie et en République démocratique du Congo liés à l'Ahlu-Sunnah Wa-Jama et à d'autres groupes militants au Mozambique, par exemple, gagnaient environ 2 millions de dollars par mois grâce à l'exploitation forestière illégale en 2019.

L'exploitation forestière illégale accélère également la corruption. En République du Congo, la législation nationale limite l'exportation de certains bois durs rares à seulement 15 % de la production annuelle d'une société d'exploitation forestière. Cependant, la collusion entre les acteurs politiques et commerciaux a conduit à ce que cette règle soit souvent bafouée. Non seulement cela prive les citoyens congolais des bénéfices de leur richesse en ressources naturelles, mais la dégradation de la forêt prive également les communautés locales d'une source durable pour leurs moyens de subsistance économiques.

L'exploitation forestière illégale fait partie d'un cercle vicieux de gouvernance opaque, d'exploitation et d'insécurité qui privilégie la recherche du profit par certains fonctionnaires et acteurs étrangers. Ces schémas réduisent la légitimité du gouvernement dans son ensemble, ce qui contribue à l'instabilité et à la violence.

DYNAMIQUE DE L'EXPLOITATION FORESTIÈRE ILLÉGALE

L'exploitation forestière illégale est la plus répandue dans les forêts tropicales d'Afrique, où la demande de bois durs rares par des acteurs étrangers a considérablement augmenté. Le principal moteur de l'exploitation illégale des forêts en Afrique est le marché chinois du teck, du séquoia et de l'acajou. Le commerce de bois dur de haute qualité entre la Chine et les pays d'Afrique de l'Ouest a explosé entre 1995 et 2010. Après avoir épuisé ce marché, la demande s'est étendue à l'Afrique centrale et orientale, et des pays comme le Cameroun, le Gabon, la Guinée équatoriale et la République du Congo sont devenus de grands exportateurs. Actuellement, l'Ouganda sert de plaque tournante pour environ 80 % du bois illégal en provenance de la République démocratique du Congo (RDC) qui transite par l'Afrique de l'Est.



Source: World Forest Watch

L'exploitation forestière illégale en Afrique est le fait d'opérations à petite échelle et d'opérations commerciales. Les acteurs impliqués correspondent aux quatre types d'acteurs du crime organisé répertoriés dans l'Index du crime organisé de l'ENACT : les réseaux criminels, les acteurs intégrés à l'État, les acteurs étrangers et les « groupes de style mafieux » avec des identités organisationnelles bien connues et un contrôle coercitif sur le territoire.

Les réseaux criminels sont souvent aidés et encouragés par des acteurs étatiques de haut niveau qui utilisent leur position pour faciliter le commerce illicite du bois. Les réseaux criminels peuvent, par exemple, s'assurer le contrôle et les profits du commerce artisanal en achetant des concessions commerciales grâce à leurs relations avec le gouvernement, en acquérant de faux permis ou en réutilisant des permis légitimes.

L'activité criminelle organisée peut se produire à n'importe quel stade de la chaîne d'approvisionnement, pendant l'extraction, le broyage, le transport, la commercialisation ou le blanchiment des profits. Les exploitants forestiers artisanaux ou à petite échelle sont généralement les extracteurs de bois de grande valeur qui approvisionnent les groupes de trafiquants, car leurs opérations sont plus informelles et font l'objet d'une réglementation et d'une surveillance plus légères que celles des exploitants commerciaux. La porosité des frontières aide les trafiquants à blanchir le bois illégal à travers les frontières où ils déclarent faussement l'espèce d'arbre pour le faire passer pour légal.

Les élites politiques sont de connivence avec des acteurs étrangers, favorisant l'exploitation forestière illégale et utilisant le système financier international pour transférer les profits réalisés hors de leur pays vers des comptes bancaires privés. Le public est ainsi privé d'un montant estimé à 88 milliards de dollars de flux financiers illicites qui quittent le continent africain chaque année.

POURQUOI L'EXPLOITATION ILLÉGALE DES FORÊTS AFFECTE-T-ELLE LA SÉCURITÉ ?

Premièrement, le commerce illicite du bois peut alimenter les conflits et l'instabilité en fournissant des ressources aux acteurs violents et en propageant la corruption. Pendant la guerre civile au Liberia, le trafic de bois était l'un des principaux moyens de financement du seigneur de la guerre Charles Taylor. Il a également facilité le soutien de Taylor au Front révolutionnaire uni dans la Sierra Leone voisine.

Lorsque la coalition rebelle Seleka a pris le pouvoir en République centrafricaine (RCA) en 2013-2014, les négociants internationaux du secteur du bois leur ont versé au moins 3,4 millions d'euros de frais de protection pour qu'ils puissent poursuivre leurs opérations de récolte et d'exportation. Cela a renforcé la présence des rebelles et a également facilité le trafic d'armes. Après la perte du pouvoir par la Seleka, des milices anti-balaka auraient également été payées pour assurer leur protection.

En RDC, les Forces démocratiques alliées et plusieurs autres groupes militants de l'est sont impliqués dans le commerce illégal du bois, qui sert de mécanisme de financement du conflit.



Zone de stockage de bois d'œuvre en République démocratique du Congo. (Photo : jbdodane)

Au Sénégal, où une insurrection de faible intensité sévit depuis 1982, le Mouvement des forces démocratiques de Casamance (MFDC) a soutenu ses opérations presque entièrement grâce aux profits de l'exploitation illicite du bois de rose. L'ancien dictateur de la Gambie, Yahya Jammeh, a utilisé des sociétés paraétatiques pour le trafic illégal de bois en provenance de la Casamance et de la Guinée-Bissau, soutenant ainsi une insurrection dans la première et renforçant ses alliés politiques dans la seconde.

Deuxièmement, la corruption du gouvernement et l'exploitation illégale des forêts se renforcent mutuellement. Étant donné que l'exploitation forestière fait appel à des équipements lourds et à des réseaux de routes forestières, l'exploitation illégale dépend de la collusion des pouvoirs publics à haut niveau pour perdurer. Les flux financiers illicites provenant du trafic de bois renforcent à leur tour la position de ces hauts fonctionnaires et les incitent à abuser du pouvoir public à des fins privées. Les flux illicites représentent des recettes fiscales perdues qui auraient pu être utilisées pour les services publics. Cela crée un cercle vicieux qui menace l'État de droit et alimente la méfiance entre les gouvernements et les citoyens.

L'exploitation forestière illégale doit donc être considérée à la fois comme un résultat et un moteur de la corruption gouvernementale. En Guinée équatoriale par exemple, Teodoro Nguema Obiang Mangue, fils du président Obiang, a tiré d'immenses profits du transport et de l'exportation de bois dur rare. En tant que ministre de l'Agriculture et des forêts, il

a non seulement vendu certaines des forêts de son pays à des entreprises privées, mais a également utilisé une société écran liée au ministère pour facturer des frais de traitement, de chargement et de transport du bois.

En Guinée-Bissau, en 2013, les mesures de répression prises à l'encontre des responsables du secteur de la sécurité impliqués dans le trafic de drogue – dont le chef des forces armées et le chef de la marine – ont incité d'autres responsables militaires qui se livraient au trafic de stupéfiants à se tourner vers le bois. En 2019, le vice-président et le ministre des Forêts du Gabon ont fait partie d'un scandale de trafic de bois de rose qui aurait conduit à leur limogeage.

« L'exploitation forestière illégale doit donc être considérée à la fois comme un résultat et un moteur de la corruption du gouvernement ».

En 2021, la Commission zambienne de lutte contre la corruption a saisi 47 camions chargés illégalement de bois de rose à destination des frontières namibienne et zimbabwéenne. Cette saisie n'est que l'un des derniers cas très médiatisés d'abattage illégal qui aurait été facilité par certains ministres et membres de la famille de l'ancien président Edgar Lungu.

Troisièmement, l'exploitation illégale des forêts réduit les possibilités de subsistance des citoyens ordinaires. En effet, l'exploitation illégale des forêts contribue à la déforestation, ce qui expose les communautés à la dégradation de l'environnement et aux difficultés économiques. Sans options légales viables pour gagner leur vie, les communautés peuvent être davantage incitées à s'engager dans l'exploitation forestière illégale. En outre, la nature clandestine des opérations d'exploitation forestière illégale au niveau local peut accroître la vulnérabilité à la traite des êtres humains, aux systèmes de servitude pour dettes, à l'exploitation sexuelle et au travail des enfants.

ALLER AU-DELÀ DES MORATOIRES SUR L'EXPLOITATION FORESTIÈRE

En instaurant des moratoires sur l'exportation, l'exploitation ou les concessions de bois, de nombreux dirigeants africains ont officiellement reconnu les problèmes posés par le trafic de bois. Ces moratoires n'ont généralement pas amélioré la situation de manière substantielle, mais les façons dont ils ont échoué sont instructives.

Les moratoires sont souvent ignorés ou rapidement abrogés. Certains pays comme la Guinée-Bissau, la RDC et le Kenya ont mis fin à des moratoires de manière controversée, prétendument en réponse à la pression de l'industrie. Dans d'autres cas, comme au Mozambique, le gouvernement n'a pas la capacité de faire respecter les interdictions existantes.

Dans le pire des cas, les moratoires renforcent la criminalité. Les moratoires sont facilement contournés lorsque les systèmes de sécurité et de justice de l'État ne fonctionnent pas de manière transparente et responsable. Les moratoires partiellement appliqués



Un ouvrier coupe un arbre dans le nord-est de la République démocratique du Congo. (Photo : AFP/Samir Tounsi)

peuvent ainsi avoir l'effet involontaire de renforcer les réseaux criminels tout en laissant sans réponse les problèmes de corruption et de moyens de subsistance qui facilitent l'exploitation illégale des forêts. Les recherches du Consortium ENACT ont identifié des cas où les moratoires ont permis la capture criminelle du secteur de l'exploitation forestière avec la complicité de certains politiciens de haut niveau. Il est également arrivé que les interdictions d'exploitation conduisent à une explosion de l'exploitation forestière licite et illicite à petite échelle. Dans ces cas, les moratoires risquent d'entraîner l'industrie forestière vers le marché noir plutôt que de renforcer l'attrait des options de subsistance légales que l'exploitation forestière pourrait offrir.

Au-delà des moratoires, plusieurs approches innovantes de surveillance de l'exploitation forestière et des délits forestiers ont été expérimentées. Elles comprennent l'utilisation de satellites ou de marqueurs génétiques pour identifier la coupe, la récolte et le transport de diverses espèces d'arbres protégés. Le service forestier du Kenya est à l'avant-garde d'une application qui doit permettre à ses agents d'intégrer facilement les données satellitaires et d'observation dans les rapports et l'assistance aux initiatives communautaires de surveillance et de replantation des forêts.

Les réponses régionales ont le potentiel supplémentaire de faciliter la coopération internationale contre l'exploitation illégale des forêts et de rendre plus prohibitives les actions des acteurs étatiques impliqués dans le commerce du bois. Par exemple, en 2008,

la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC) a établi un accord sous-régional impliquant les ministères de l'environnement et des forêts de huit pays pour faciliter la coordination de l'application de la loi sur la production et le commerce du bois. Cet accord souligne l'importance de la coordination transfrontalière et interinstitutionnelle entre les responsables de la sécurité, de la justice et des forêts. De telles pratiques de gestion forestière harmonisées semblent particulièrement prometteuses en Afrique australe et centrale.

Malgré la nature prometteuse de ces accords et la valeur qu'ils apportent en signalant et en modifiant les normes, peu d'entre eux ont été mis en œuvre de manière complète et cohérente. Cela met en évidence l'équation d'économie politique au cœur de l'exploitation illégale des forêts. Il y a peu de volonté politique d'agir contre l'exploitation illégale des forêts car certains acteurs politiques chargés de superviser le secteur forestier en tirent des avantages financiers. Certains des accords internationaux les plus pertinents manquent de mécanismes d'application complets permettant de tenir les parties responsables des obligations qui sont contraignantes sur le papier.

« Il y a peu de volonté politique d'agir contre l'exploitation illégale des forêts car certains acteurs politiques chargés de superviser le secteur forestier en tirent des avantages financiers ».

La Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) en est un bon exemple. Bien que la CITES soit un accord juridiquement contraignant sur le commerce international de certains produits du bois, sa mise en œuvre dépend des efforts déployés de bonne foi par les parties pour adopter une législation et des politiques nationales pertinentes. La Convention ne couvre pas non plus le commerce intérieur de produits interdits, qui alimente des chaînes d'approvisionnement qui transforment des produits illégaux en produits légaux, échappent aux quotas et évitent d'autres mécanismes officiels de contrôle et de surveillance.

Les parties à la CITES ont cherché à améliorer sa mise en œuvre par la création conjointe de stratégies et de déclarations sur la foresterie. Certains aspects de la politique régionale et nationale sont désormais juridiquement contraignants, comme le protocole sur la foresterie de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), qui exige des pays qui l'ont ratifié qu'ils engagent des ressources pour harmoniser la législation pertinente, mettre en œuvre des programmes de gestion forestière communautaire, partager des informations et renforcer les capacités. Des instruments non contraignants comme la Déclaration de Zanzibar sur le commerce illégal du bois et des produits forestiers et la Déclaration d'Accra sur la lutte contre le commerce illégal des bois de rose, du bois et des produits forestiers en Afrique peuvent signaler l'intention d'une nation de respecter ces engagements existants, mais sans mécanismes d'application crédibles, leur mise en œuvre est souvent limitée.



Un panel pendant la vingt-deuxième Conférence sur le secteur forestier et la faune sauvage en Afrique, Skukuza, Afrique du Sud. (Photo : FAO)

RENFORCER LES CONTRÔLES ET LA SURVEILLANCE EXTERNES

Pour combler les lacunes de la mise en œuvre, il est essentiel de renforcer la surveillance des acteurs impliqués dans la gouvernance des ressources naturelles. L'exploitation forestière illégale étant un problème qui renforce et découle d'une gouvernance opaque, dans de nombreux cas, les lanceurs d'alerte, ainsi que la société civile, doivent prendre l'initiative de faire pression sur leur propre gouvernement pour qu'il s'attaque au problème.

Au Gabon, les acteurs de la société civile ont joué un rôle essentiel dans l'élargissement du contrôle externe des réglementations en matière d'exploitation forestière, ce qui a permis de faire pression sur le gouvernement pour une plus grande transparence des contrats d'exploitation forestière. Les organisations de la société civile ont également réussi à faire pression en faveur d'un contrôle indépendant des réglementations en matière de gouvernance forestière, par le biais d'entités telles que le Système normalisé d'observation externe indépendante au Cameroun.

La société civile a également fait des progrès en facilitant les efforts de plaidoyer et de contentieux stratégique entrepris par les communautés les plus touchées par l'exploitation illégale des forêts. Récemment, pour la première fois en RDC, un ministre en exercice a été

inculpé pour avoir violé les lois forestières du pays. Les actions en justice intentées par des organisations de la société civile au Ghana pourraient contribuer à préserver ses forêts, et le journalisme indépendant sur l'exploitation illégale des forêts a exercé une pression supplémentaire sur les responsables gouvernementaux pour qu'ils mettent un frein au transport illégal de bois de rose. En outre, des groupes tels que la Plateforme de Protection des Lanceurs d'Alerte en Afrique peuvent contribuer à soutenir et à protéger les lanceurs d'alerte qui fournissent des informations facilitant la responsabilisation en matière de corruption et de mauvaise gestion dans le secteur forestier.

La société civile joue également un rôle central dans le renforcement de la résilience des communautés face à l'exploitation forestière illégale et aux autres formes de criminalité organisée, par le biais d'initiatives de gouvernance locale. En Tanzanie, le contrôle de la communauté sur la gestion des terres a rendu plus réalisables les moyens de subsistance légaux dans le secteur de l'exploitation forestière. Les projets en RDC suggèrent que la propriété communautaire est un outil puissant pour réduire la pauvreté et atténuer les incitations financières à faire partie des chaînes d'approvisionnement de l'exploitation forestière illégale. La mobilisation des acteurs locaux dans les projets de boisement en Ouganda a créé un sentiment similaire d'autonomie communautaire sur l'utilisation et la gestion des ressources forestières, rendant l'exploitation illégale moins désirable au sein de l'économie locale.

PRINCIPAUX POINTS À RETENIR

Pour répondre à la demande chinoise et internationale de bois illicite, qui constitue un moteur important du trafic transnational, il est nécessaire de démanteler non seulement les réseaux criminels de haut niveau à l'origine de l'exploitation forestière illégale, mais aussi les acteurs intégrés au gouvernement qui la facilitent grâce à leurs pouvoirs discrétionnaires. La confiance du public dans les institutions de l'État souffre de l'impunité dont jouissent les fonctionnaires bien placés qui facilitent les opérations d'exploitation forestière illégale des réseaux criminels. Lorsque l'utilisation du pouvoir public à des fins privées par des acteurs intégrés à l'État n'est pas contrôlée par des institutions de contrôle nationales et une société civile forte, ces pratiques risquent d'invalider l'idée qu'aucun citoyen n'est au-dessus de la loi.

Le renforcement des mécanismes de responsabilité indépendants est essentiel pour relever les défis de l'exploitation illégale des forêts en Afrique. Au sein de l'État, il pourrait s'agir du déploiement d'inspecteurs généraux, de la création de procureurs forestiers désignés au sein des bureaux des procureurs généraux, ou d'organes de contrôle judiciaire sous-régionaux. Ces entités peuvent contribuer à la construction et au maintien de l'État de droit si elles veillent à ce que les gouvernements mettent stratégiquement la lumière sur les caïds aux échelons supérieurs des hiérarchies des organisations criminelles, au lieu de se concentrer uniquement sur les auteurs de bas niveau, plus faciles à poursuivre. Cependant, dans la mesure où la complicité des fonctionnaires de l'État entrave le pouvoir des seules instances judiciaires nationales à s'attaquer aux caïds, une surveillance externe forte est également essentielle pour donner suite à l'implication de personnalités de



Cécile Ndjebet, du Cameroun, lauréate du Prix Wangari Maathai des champions de la forêt 2022. (Photo : FAO/Pilar Valbuena)

premier plan dans l'exploitation forestière illégale. Cela peut passer par la société civile nationale et, dans certains cas, par la coopération internationale en matière de partage des renseignements et de poursuites.

« Lorsque les communautés s'intéressent à la gestion durable de ces forêts, elles sont plus susceptibles d'être incitées, à court et à long terme, à investir dans des moyens de subsistance autres que l'exploitation forestière illicite ».

Cela montre que le suivi et la responsabilité nécessaires à la mise en œuvre de politiques axées sur les populations pour réduire l'exploitation forestière illégale dépendent des activités de plaidoyer et de surveillance des dénonciateurs et de la société civile locale. Le travail de ces acteurs peut compléter celui des systèmes judiciaires indépendants et des institutions nationales de contrôle pour renforcer les contrôles et les équilibres. En particulier, un engagement solide de la société civile est essentiel pour faire pression sur les responsables gouvernementaux en vue d'une meilleure gouvernance, d'un suivi des poursuites et d'une gestion forestière locale.

L'expérience de la lutte contre l'exploitation forestière illégale en Afrique a montré que la propriété communautaire des ressources forestières locales est particulièrement importante. Lorsque les communautés s'intéressent à la gestion durable de ces forêts, elles

sont plus susceptibles d'être incitées, à court et à long terme, à investir dans des moyens de subsistance autres que l'exploitation forestière illicite, voire à faciliter le travail des fonctionnaires chargés de protéger les forêts.

Les acteurs de la sécurité régionale et nationale concernés par le domaine forestier peuvent s'attaquer aux interactions entre l'exploitation illégale des forêts et la sécurité en améliorant la coordination transfrontalière, interagences et nationale-locale entre les responsables de la sécurité, de la justice et des forêts. Divers accords régionaux et internationaux vont dans le bon sens. Si les acteurs africains concernés et leurs partenaires pouvaient combler le fossé entre ce qui existe sur le papier et ce qui se passe dans la pratique, ces cadres transfrontaliers pourraient constituer un élément encore plus central de la solution.

